



**FÉDÉRATION
DE NATATION
DU QUÉBEC**

Guide De L'Examineur

Révision Septembre 2008, NN

Fédération de natation du Québec

Révision: 2008-09, NN

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.....	3
Définition du mot «évaluation»	3
Objectifs de l'évaluation.....	3
Critères d'évaluation	3
Niveau d'appréciation général.....	3
Conseils pratiques	4
Avant une session d'évaluation	4
Pendant la session d'évaluation	5
Après la session d'évaluation	6
Avant de rencontrer l'officiel évalué.....	7
Lors de la rencontre avec l'officiel évalué	7
Conclusion	7
FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU JUGE-ARBITRE... ..	8

Introduction

Ce guide a été rédigé à l'intention de l'examineur pour l'aider à mieux remplir sa tâche lors de l'évaluation d'un officiel au poste de juge-arbitre.

Définition du mot «évaluation»

Une évaluation est une appréciation des connaissances et du comportement professionnel d'un officiel au cours d'une compétition.

Objectifs de l'évaluation

L'évaluation a pour objectif de juger de la connaissance d'une personne évaluée des règlements de la natation de compétition, de sa capacité de les faire appliquer et de son comportement durant une compétition.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont définis dans le formulaire d'évaluation de juge-arbitre reproduit ci-joint.

Ces critères sont regroupés sous trois grandes divisions suivantes :

- Avant la session
- Pendant la session
- Après la session

Niveau d'appréciation général

Une échelle permet à l'examineur d'établir le niveau de performance de la personne évaluée dans les trois divisions: Extra, Très bien, Bien, Faible, Insuffisant. L'officiel en évaluation doit obtenir "Bien" dans chacune des trois divisions du formulaire d'évaluation du juge-arbitre pour obtenir la mention de passage requise pour l'accréditation au niveau IV.

Conseils pratiques

L'examineur qui veut bien remplir son rôle dans l'évaluation d'un officiel doit étudier au préalable le formulaire d'évaluation du juge-arbitre (en annexe) afin de bien s'approprier les critères d'évaluation qui devront orienter son observation, pour être capable de se détacher du formulaire durant la session d'évaluation.

L'examineur doit être aimable, positif, réceptif, alerte mais détendu, consciencieux, sérieux et **ouvert à la différence**.

L'examineur a la responsabilité de créer un climat de calme et de confiance avec la personne évaluée.

L'examineur doit s'abstenir d'intervenir ou de passer des commentaires mais doit quand même faire sentir à l'officiel évalué qu'il est disponible pour l'aider s'il le désire. L'examineur peut travailler avec l'officiel parrainé.

L'examineur doit éviter d'écrire ses commentaires en présence de l'officiel évalué.

Note : L'examineur devrait avoir en main le formulaire d'évaluation de juge-arbitre avec en-tête rempli.

Avant une session d'évaluation :

L'examineur doit être disponible **au moins une heure trente** avant le début de la session pour une évaluation au poste de juge-arbitre.

L'examineur doit se présenter à l'officiel évalué et échanger brièvement avec lui pour le mettre en confiance.

L'examineur doit accompagner l'officiel évalué dans toute sa préparation et ne pas le retarder dans ses démarches.

Lors d'une évaluation au poste de juge-arbitre, l'examineur doit :

- 📄 Assister discrètement
 - à la rencontre de l'officiel évalué avec le directeur de rencontre.
 - à l'échange avec l'autre juge-arbitre
 - à la visite du bassin
 - à toutes les réunions préparatoires.
- 📄 Éviter de suivre sur ses notes en cochant les points couverts par l'officiel évalué.
- 📄 Accepter que l'officiel évalué s'exprime à sa façon ou présente les informations dans un ordre différent.
- 📄 Juger si le message est complet et compris.

Pendant la session d'évaluation :

L'examineur doit pratiquer une **OBSERVATION** rigoureuse du comportement de la personne évaluée. Cette observation doit être la plus discrète possible, non harcelante, pour ne pas déranger et déstabiliser l'officiel dans sa fonction. Cette observation peut se faire à une certaine distance, sans toujours être à proximité de la personne évaluée

L'examineur doit se déplacer pour pouvoir observer le travail de l'officiel évalué sous différents angles.

Si un cas particulier se présente, l'examineur doit s'approcher du lieu de discussion de manière à entendre la conversation et la décision mais, doit s'abstenir d'intervenir. S'il le désire, l'examineur pourra, une fois le cas particulier réglé, demander des précisions à l'officiel évalué ou aux autres officiels impliqués mais doit éviter de porter un jugement sur la décision prise.

L'examineur doit noter, discrètement et de façon continue, des faits significatifs qui serviront à appuyer les jugements qu'il portera sur le travail de l'officiel évalué et les affirmations qu'il fera lors de la rencontre avec l'officiel évalué.

Lors d'une évaluation au poste de juge-arbitre, l'examineur doit se poser les questions suivantes :

- ☞☒ Que regarde l'officiel évalué avant de porter son sifflet à sa bouche (ses notes, les officiels, les nageurs, le tableau électronique) ?
- ☞☒ Que regarde l'officiel évalué lorsque les nageurs sont sur les plots?
- ☞☒ Que regarde l'officiel évalué juste après le départ (ses papiers, le starter, les nageurs) ?
- ☞☒ Comment l'officiel évalué se place-t-il lorsque quelqu'un vient lui parler ?
- ☞☒ L'officiel évalué surveille-t-il toujours son bassin durant une course ?
- ☞☒ Que fait l'officiel évalué lorsqu'il n'est pas en fonction ?
 - Informe-t-il l'autre juge-arbitre s'il doit quitter son poste ?
 - Reste-t-il disponible pour aider l'autre juge-arbitre ?
 - Sa présence se fait-elle discrète ?
 - Prépare-t-il ses prochains départs ?
 - Observe-t-il le déroulement de la compétition ?
 - Visite-t-il les autres officiels en fonction ?
 - Accomplit-il les autres tâches qui lui ont été assignées?

Après la session d'évaluation :

Que fait l'officiel évalué après la session ?

- Remercie-t-il les officiels ?
- S'assure-t-il que toutes les tâches des officiels ont été remplies ?
- Est-il disponible advenant un problème quelconque ?
- Cédule-t-il une réunion de retour sur la session et en informe-t-il les officiels concernés ?
- Comment se comporte-t-il lors de la réunion de retour de session ?

L'examineur doit accompagner l'officiel évalué jusqu'à ce qu'il ait terminé sa tâche et remis son matériel.

L'examineur doit assister à la réunion de retour sur la session

Avant de rencontrer l'officiel évalué :

L'examineur complétera de façon autonome le formulaire d'évaluation à partir des observations qu'il aura notées durant toute la période d'observation. Il aura à porter un jugement sur les connaissances et le comportement de l'officiel évalué et à fixer, au meilleur de son appréciation, le niveau de performance que cet officiel a atteint durant cette session d'évaluation.

Lors de la rencontre avec l'officiel évalué :

L'examineur échangera avec l'officiel évalué pour connaître ses impressions sur le déroulement de la session d'évaluation.

L'examineur fera part à la personne évaluée du résultat de l'évaluation. Ici, doigté et diplomatie sont de rigueur.

L'examineur présentera des faits illustrants les points forts et les points à améliorer.

L'examineur encouragera l'officiel évalué à poursuivre son bénévolat en natation et à toujours rechercher l'amélioration.

Note : Le parrain de carrière pourrait, avec l'accord de l'officiel évalué et l'examineur, assister à cette rencontre, sans toutefois intervenir.

Les objectifs qui pourraient guider le parrain de carrière à assister à cette rencontre, seraient une meilleure compréhension de l'évaluation et la prise de conscience de points à améliorer avec son parrainé

Conclusion

Bien que plusieurs facteurs comme la personnalité, le degré de motivation, le système de valeur, la perception d'une situation, le statut social, etc. puissent venir influencer le comportement d'un individu, l'examineur doit composer avec tous ces éléments pour rendre justice à cet officiel qui doit être évalué sur le comportement professionnel manifesté lorsqu'il officie dans une rencontre de natation de compétition.

FORMULAIRE D'ÉVALUATION DU JUGE-ARBITRE



Identification de la personne évaluée		
Nom :	Prénom :	No d'officiel :
Club :	Association :	
Identification de la rencontre		
Nom de la rencontre :		Sanction :
Endroit :		Date :
Identification de l'examineur		
Nom :	Prénom :	No d'officiel :
Signature du juge :		

Entrevue avec le candidat ou la candidate
Points forts :
Points à améliorer :
Commentaires de l'officiel évalué :

	Succès	À reprendre
Mention de passage:	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Juge-arbitre pendant la session

--- veille au bon travail de chacun des officiels

- chronométreur en chef
- starter
- juges de nage et contrôleurs de virages
- juge d'arrivée en chef
- secrétaire en chef
- juge en chef au chronométrage électronique
- directeur de rencontre
- commis de course

--- observe le déroulement de la session

--- fait respecter les règlements : faux départs , styles de nages et de virages , prises de relais

--- réagit favorablement aux imprévus, fait les gestes appropriés

--- prend des notes, garde un rythme constant, s'assure du bon fonctionnement des équipements

--- justifie ses décisions par des références aux règlements

--- communique adéquatement avec les entraîneurs

Insuffisant

Faible

Bien

Très Bien

Extra

Juge-arbitre après la session

- s'assure que chaque officiel termine sa tâche , finalise toute décision en suspens
- remercie ses officiels
- produit un rapport s'il y a lieu
- fait un retour avec les officiels sur le déroulement de la rencontre (disqualification, remarques. . .)
- est disponible après la session

Insuffisant	Faible	Bien	Très Bien	Extra
--------------------	---------------	-------------	------------------	--------------

Starter attitré : _____

Juge-arbitre associé : _____

Starter associé : _____